



MAIRIE DE
BELLEVILLE
RHÔNE

D.I.C.R.I.M

Guide des risques majeurs à Belleville

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Prévenir

pour mieux réagir

Chers concitoyens,

Il est de la responsabilité du Maire d'assurer sur sa commune l'information, l'alerte et la protection des populations face aux risques, qu'ils soient naturels ou dus à l'activité humaine, et ce, en collaboration avec les services de secours et les services de l'Etat.

Chaque situation de crise, mineure ou majeure, nécessite une réponse adaptée et différente. C'est dans ce sens que la loi en 2004 a posé le principe des plans communaux de sauvegarde.

Le présent document (DICRIM) se veut être une synthèse de cette démarche d'explication du risque, de prévention et des consignes de sécurité à mettre en place, avec l'ensemble des acteurs concernés, pour obtenir la protection de la population et des biens la plus adaptée selon les situations.

Ce document ne vient remplacer ni l'action des services de secours, ni l'engagement des moyens de l'Etat au travers des plans ORSEC lorsque l'ampleur d'une crise le nécessite. Au contraire, le plan communal de sauvegarde vient en complément de ses moyens, en apportant notamment une connaissance du contexte particulier et une réponse communale organisée et solide, qui viendra autant que de besoin en complément de toute organisation plus large mise en œuvre.

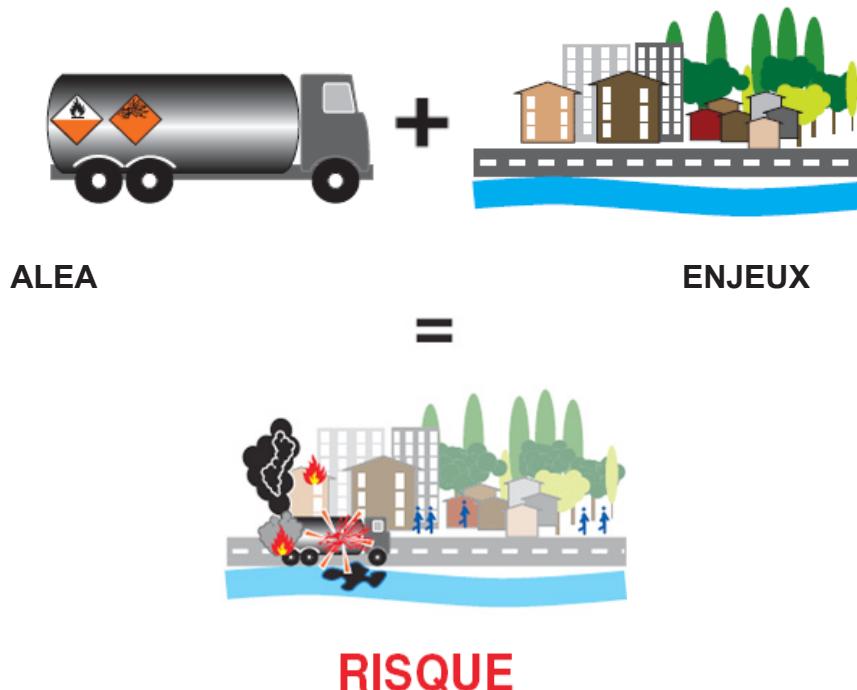
L'Adjoint au Maire en charge de la Sécurité

Qu'appelle t-on un risque ?

Un **risque** est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou technologique, de probabilité de survenir et d'intensité variable.

L'enjeu représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène.



Un **risque majeur** se caractérise par :

Sa gravité : de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.

Sa probabilité : qui peut être faible au point de l'oublier.

Ainsi une meilleure connaissance de ces risques, des consignes de prévention, de protection et de sécurité nous aideront à mieux les surmonter.

Les risques majeurs à Belleville

Les risques les plus prévisibles pour la Commune de Belleville sont présentés ici, néanmoins, il ne faut pas oublier pour autant ceux qui ne seront pas abordés dans ce dossier.

La Commune de Belleville recense différents risques majeurs :

- **Risque de type naturel** : le risque d'inondation
- **Risques de type technologique** : le risque industriel et le risque de transport de matières dangereuses TMD.
- **Risque de séisme**



1. Le risque inondation

DESCRIPTION ET CONSÉQUENCES

Une inondation est une submersion d'une zone habituellement hors de l'eau.

Régulièrement, la Saône, réputée pour sa tranquillité, inonde la Commune et quelques unes de ses crues ont marqué l'histoire de Belleville, notamment celles de 1840 et 1955, crues historiques, et plus récemment celle de 2001.

Pour la Saône, la submersion est lente et durable. De ce fait, le risque humain de noyade est faible et reste toutefois probable.

Le risque majeur se caractérise ici surtout par l'impact qu'il peut avoir sur l'économie et l'environnement de la commune. Au fur et à mesure de la montée de la crue, le niveau des eaux peut atteindre rapidement le Port puis peut s'étendre jusqu'au début du centre ville (Place du Marché, Champ de Foire, bas de la rue Victor Hugo). En cas de crue majeure, la Place de l'église commence à être inondée et la montée des eaux continue pour arriver à l'intersection de la rue Victor Hugo avec la rue Bourdy. Ainsi, ce type d'inondation peut entraîner de graves conséquences comme des dégradations, aux niveaux des biens et des entreprises, et des coupures d'axes de communication à long terme.

Année	Hauteur de la crue (mètre au dessus du niveau de la mer)
1840	175,01
1955	173,72
1970	172,92
1981	173,13
1983	173,09
2001	172,97

PRÉVENTION

L'historique de ces crues permet à la Commune de rendre visible l'impact des inondations majeures et de conserver les marques des hauteurs de Saône. Dans ce cadre, les repères de crues passées (sur l'Eglise et l'Hôtel-Dieu par exemple) sont recensés et mis en valeur en partenariat avec l'EPTB Saône et Doubs (Etablissement Public Territorial du Bassin).

Un repère de crue, témoignant les plus hautes eaux connues sur le centre ville, a été installé en août 2008, à l'intersection des rues Victor Hugo et de la République.

Il existe une échelle normalisée des hauteurs de Saône au pont de Belleville prise comme référence pour les niveaux de la Saône sur la ville. Le niveau zéro de cette échelle, réajusté en 2003, correspond à une hauteur d'eau de 166.25 mètres au dessus du niveau de la mer.

Depuis 2001, le Service de Prévisions des Crues a mis en place un site internet : www.vigicrues.gouv.fr afin d'informer les pouvoirs publics chargés de la sécurité civile (Préfets, Maires et services de secours) mais aussi le public et les professionnels, d'une éventuelle montée des eaux. Ce site est chargé de prévoir et de transmettre les informations sur les crues.

Sur la commune, un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) a été approuvé par le Préfet en 2012 afin de limiter l'augmentation de l'exposition au risque en règlementant les constructions.



Intersection des rues Victor Hugo et de la République

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les bons réflexes à avoir en zone inondable :

Avant une inondation

S'informer sur le risque, sur les modes d'alerte et des consignes de sécurité

Identifier votre installation électrique (disjoncteur) et vos robinets d'arrêt d'eau et de gaz



Pendant l'inondation

S'informer sur la montée des eaux à l'aide de la radio, d'internet ou aux points d'information mis en place par la Mairie ou par les services de secours

Fermer les portes et autres endroits où pourraient s'infiltrer l'eau

Fermer les robinets d'arrivée d'eau, de gaz et couper l'électricité

Monter à l'étage ou en hauteur le cas échéant

Ne pas s'engager sur une route inondée que ce soit à pied ou en voiture

Si l'évacuation présente un danger (bâtiment entouré d'eau, etc.), ne l'entreprendre que si vous en avez eu l'ordre par les autorités ou si vous avez été forcés par la crue.

Ne pas utiliser votre téléphone pour éviter l'encombrement des lignes

À l'imminence d'une inondation

L'alerte pourra être diffusée, par les autorités, à l'aide de mégaphones ou sur des panneaux à messages variables

Penser à vous renseigner via la radio ou internet

Mettre les meubles, les objets précieux, les produits dangereux et matières polluantes en hauteur

Prévoir un équipement minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et produits alimentaires, papiers personnels, vêtements de rechange, couvertures, nécessaire de toilette, médicaments indispensables...

Après l'inondation

Informer les autorités de tout danger

Venir en aide aux personnes sinistrées

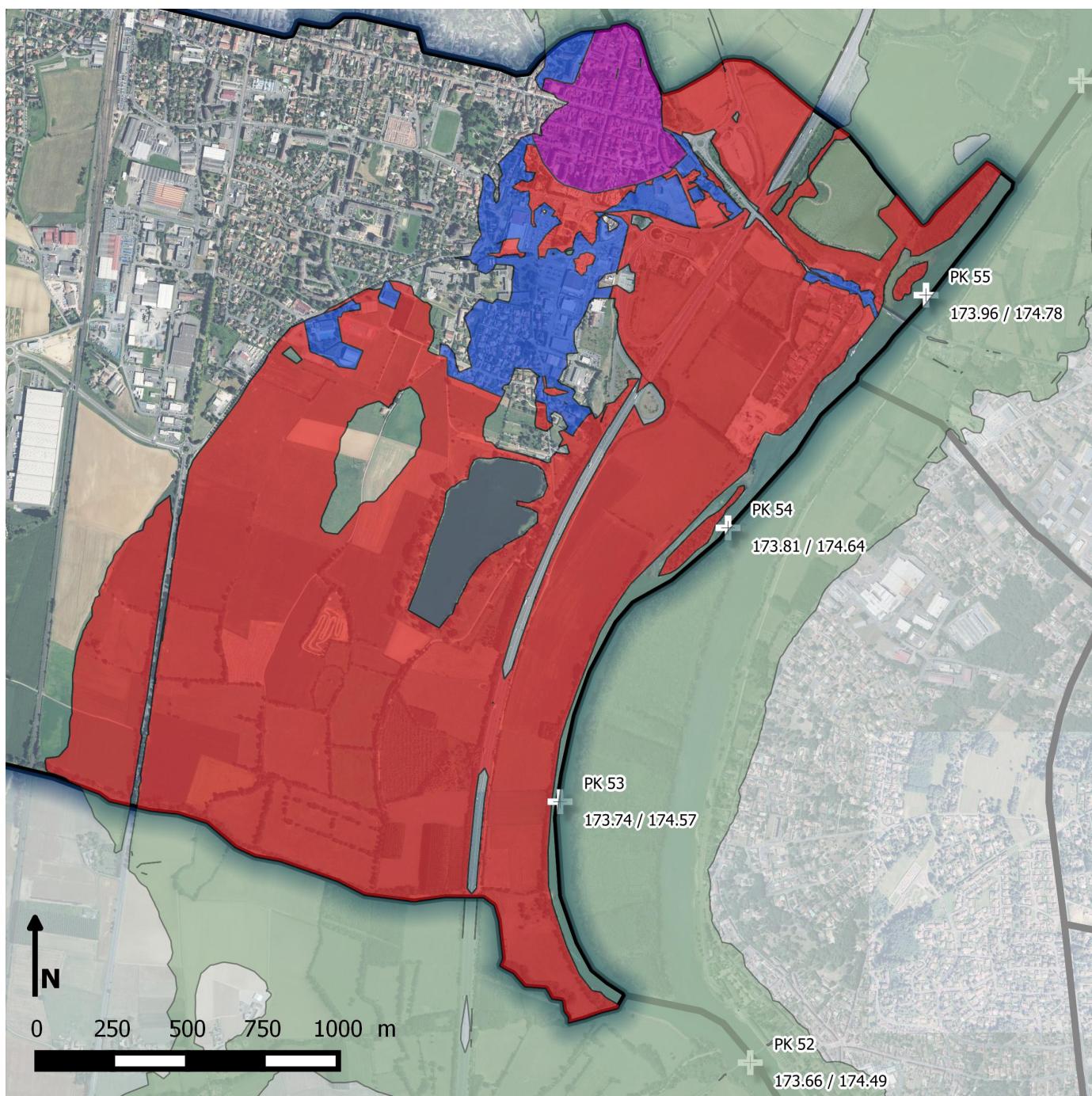
Aérer, nettoyer, désinfecter avec de la javel votre intérieur

Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche

Chauffer le plus tôt possible pour éviter une aggravation plus grande du sinistre



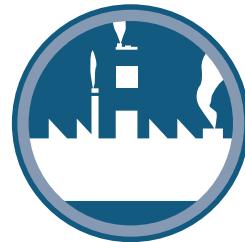
Zonage du Plan de Prévention des risques du 26/12/2012, établi sur la base de la crue de 1840 recalculée



Zonage du Plan de Prévention des Risques du 26/12/2012
établi sur la base de la crue de 1840 recalculée (voir règlement) :

Zonage

- Zone Bleue : zone urbanisée inondable par de faibles hauteurs (<1m) constructible sous conditions
- Zone Rouge : zone non urbanisée inondable ou zone urbanisée inondable par de fortes hauteurs (>1m) non constructible
- Zone Violette : centre urbain inondable constructible sous conditions
- limites communales
- limites de la crue de référence sur les autres communes
- + Point kilométrique (PK)
cote de la crue centennale / de la crue de référence (mNGF)



2. Le risque industriel

DESCRIPTION ET CONSÉQUENCES

Ce risque correspond à des événements accidentels pouvant se produire sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Sur la commune de Belleville, la principale industrie génératrice d'un risque majeur est l'entreprise CEREGRAIN classée «**Seveso II seuil haut**». Cette société stocke des engrains à base de nitrates, produits destinés à l'agriculture et considérés comme dangereux. Les dangers liés à ce stockage sont le risque d'incendie produisant des fumées toxiques et le risque de détonation créant une surpression et un effet de souffle. En fonction de l'événement, plusieurs routes pourront être fermées, comme la RD 306 et la voie ferrée, générant ainsi plusieurs déviations et un plan d'évacuation de la population concernée.

PRÉVENTION

L'exploitant des installations dangereuses doit les concevoir, les construire et les exploiter en réduisant autant que possible les risques d'accidents, sous le contrôle de l'inspection des installations classées (Etat).

- Toute entreprise classée « Seveso II seuil haut » a l'obligation de réaliser un **plan d'opération interne**.
- L'entreprise CEREGRAIN, située en zone industrielle à l'ouest de Belleville a ainsi déterminé deux périmètres de zone d'action des produits chimiques. Celle-ci a mis en place un PSS¹ en fonction des différents scénarios répertoriés. Ce plan décrit toutes les mesures d'intervention et de protection utiles en cas de sinistre.
- Dans ce cadre, le PSS¹ décline les obligations de la Commune (rôle d'information, relogement des sinistrés, etc.). Ainsi durant l'élaboration de son PCS² la Commune a vérifié l'adéquation de ses moyens et de ses procédures internes afin d'être à même de tenir son rôle.

Les sites **classés Seveso** sont des installations industrielles dangereuses répertoriées selon le degré des risques qu'elles peuvent entraîner. Selon le dernier recensement du 31 décembre 2014, il existe 1 171 sites relevant de la directive Seveso en France. La réglementation introduit deux seuils de classement selon la « dangerosité » des sites suivant la quantité de substances dangereuses utilisées : « **Seveso seuil bas** » et « **Seveso seuil haut** ».

¹ PPS :Plan de secours spécialisé / ² PCS :Plan communal de sauvegarde

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant l'évènement industriel



S'informer avec ce document sur le risque, sur les modes d'alerte et des consignes de sécurité.

L'alerte pourra être diffusée, par les autorités, par tous les moyens appropriés : mégaphones, porte à porte, panneaux à messages...

Lorsque l'alerte est donnée

Ce qu'il faut faire :



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations) et s'éloigner des fenêtres



Penser à vous renseigner via la radio (France Inter et radios locales)

Ce qu'il ne faut pas faire :



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner pour éviter l'encombrement des lignes

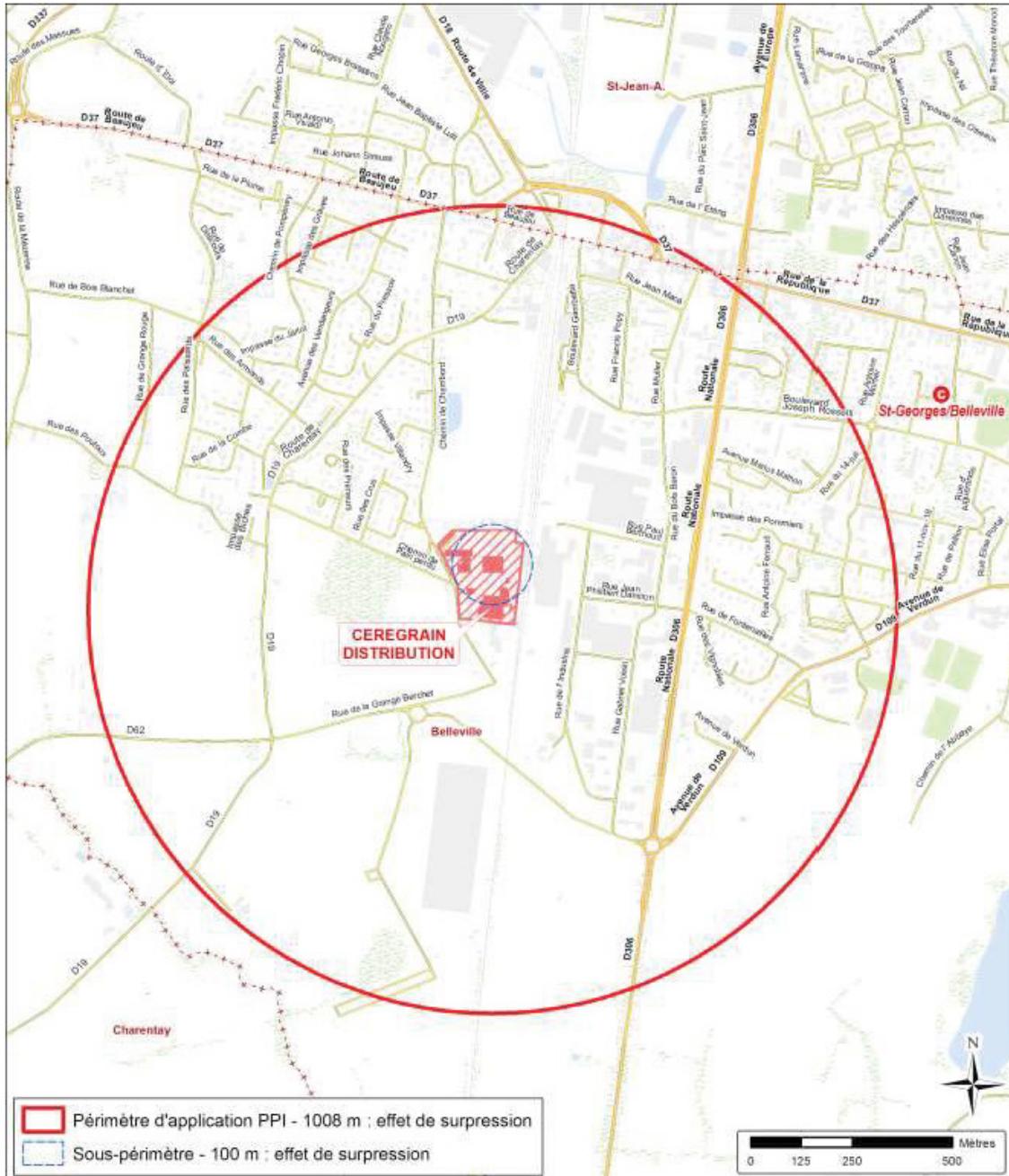


Ne pas fumer, ne provoquer aucune flamme ou étincelle



Ne pas sortir tant que l'alerte n'est pas levée

Périmètre de la zone sensible autour de l'établissement Ceregrain



« extrait » du PLAN ORSEC 2016 - PPI CEREGRAIN à Belleville



3. Le risque Transport de matières dangereuses

DESCRIPTION ET CONSÉQUENCES

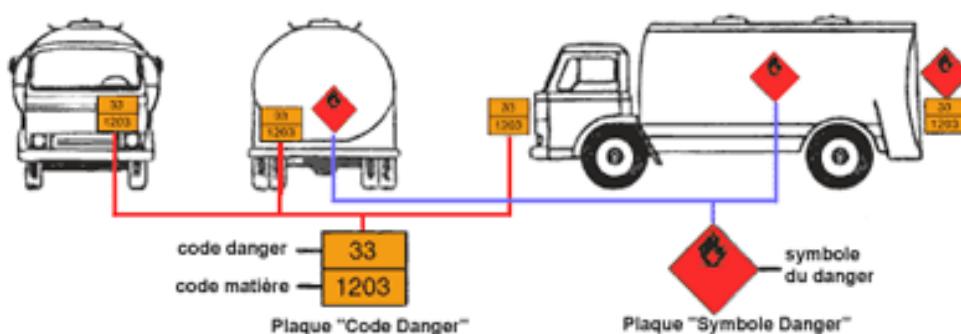
Un risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement. Les substances transportées peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

Le risque lié au transport de matières dangereuses peut survenir sur n'importe quel axe, cependant il est singulièrement concentré à Belleville sur les axes suivants :

- l'autoroute A6,**
- la RD 306** (anciennement RN6),
- la voie ferrée, les réseaux souterrains** (canalisation principale de transport gaz)
- les voies navigables.**

PRÉVENTION

Tous les véhicules transportant des matières dangereuses sont accompagnés de **plaques signalétiques** (plaque « code danger » et plaque « symbole danger ») permettant d'identifier rapidement la nature du danger et la nature du produit. Ces informations sont en particulier précieuses pour les services de secours.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les bons réflexes à avoir si on est témoin d'un accident :



Donner **directement l'alerte** en appelant soit les sapeurs-pompiers (18 ou 112) soit la gendarmerie (17).

Préciser, autant que possible, lors de l'alerte, le moyen de transport endommagé (camion citerne, train, etc.), le lieu de l'accident, le nombre approximatif de victimes, et sans vous mettre dans une position risquée, les numéros des plaques « code danger » et/ou le pictogramme « symbole danger ».

Ce qu'il faut faire :



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations, volets...) et s'éloigner des fenêtres



Penser à vous renseigner via la radio (radios locales)

Suivre les consignes des autorités



Ne pas fumer, ne provoquer aucune flamme ou étincelle



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école - ils sont entre de bonnes mains

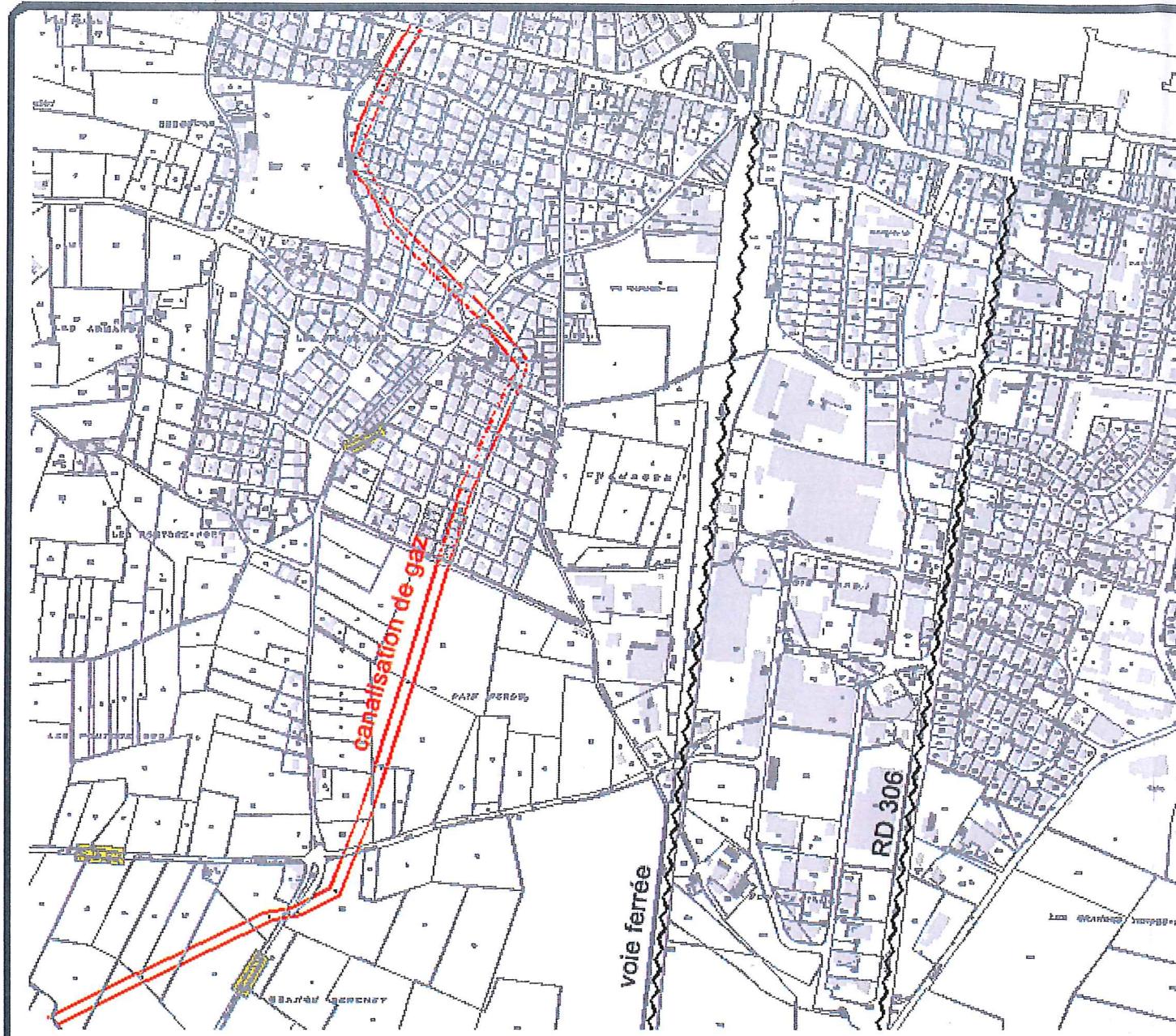


Ne pas téléphoner pour éviter l'encombrement des lignes



Ne pas sortir tant que l'alerte n'est pas levée

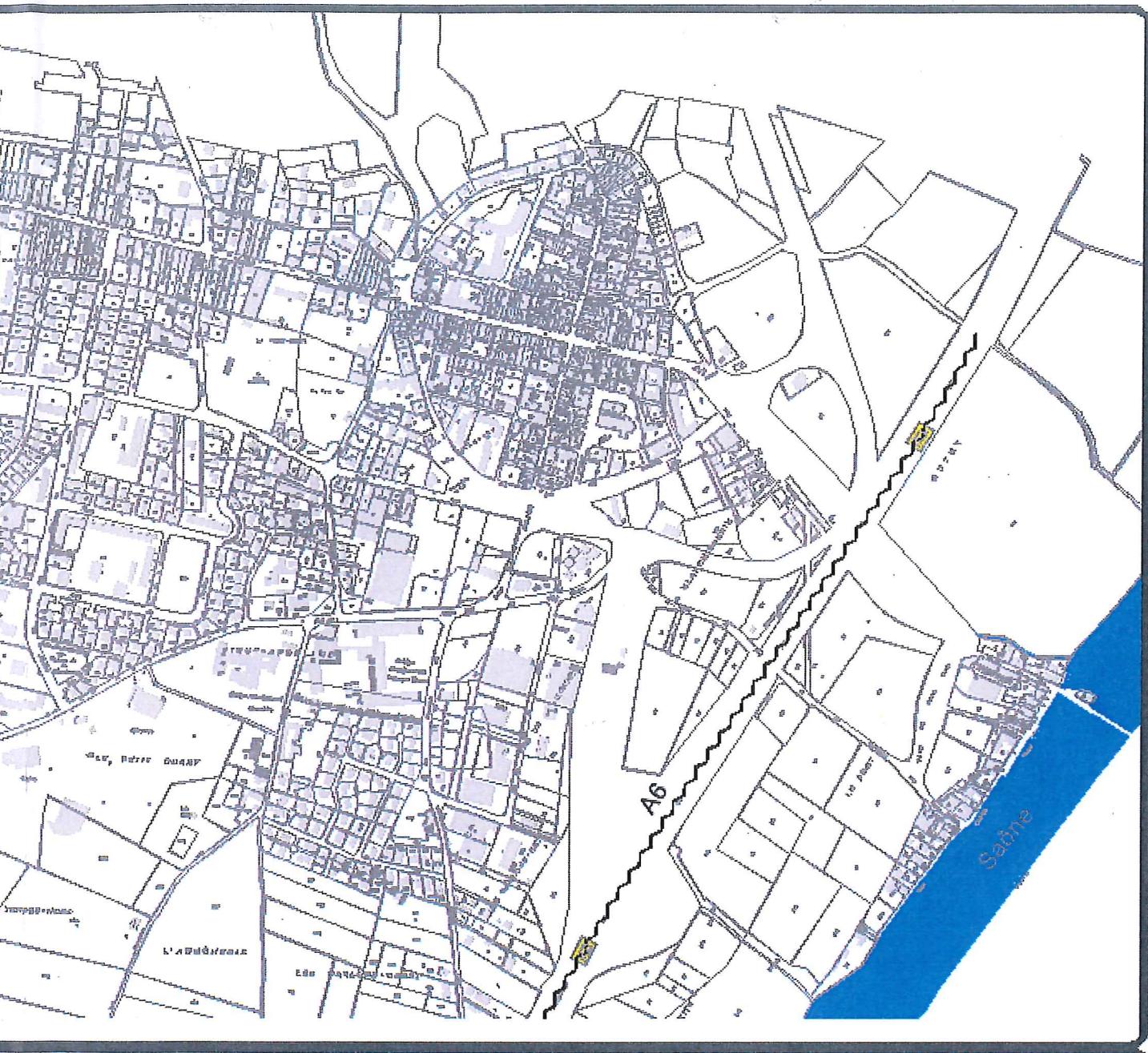
Risque Transport de Matières Dangereuses



Axes sur lesquels le risque lié au transport de matières dangereuses est important :

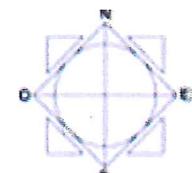
- : canalisation principale de gaz (servitude I3 - canalisation Antenne de Mâcon diamètre 1000 mm)
- ~~~~~ : circulations ferrée et routière (Route Départementale 306 et Autoroute A6)
- : circulation fluviale (Saône)

matières Dangereuses TMD



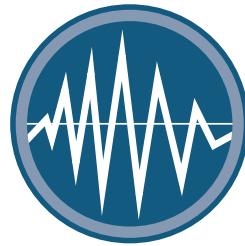
Ceux se retrouve concentré sur Belleville :

mètre 100 mm) : distance des effets létaux significatifs (10m)



te A6)

0 80 160 240 320 m



4. Le risque Transport de matières dangereuses

DESCRIPTION ET CONSÉQUENCE

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles dans la croûte terrestre. Il génère des vibrations importantes du sol qui ont des conséquences sur les fondations des bâtiments.

La commune de Belleville a été classée en zone de sismicité faible.

Les séismes peuvent avoir des conséquences :

- **Humaines** : le séisme est le risque majeur le plus meurtrier tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) que par les phénomènes qu'il peut engendrer (mouvements de terrain, raz de marée). Outre les victimes possibles, le phénomène peut également avoir pour conséquences des personnes blessées, déplacées ou sans-abris.
- **Economiques** : un séisme et ses éventuels phénomènes annexes peuvent engendrer la destruction ou l'endommagement des habitations, des usines et des infrastructures. Il peut également provoquer la destruction des conduites de gaz avec pour conséquences des incendies et des explosions.
- **Environnementales** : un séisme peut se traduire par des modifications du paysage, généralement modérées.
- **Patrimoniales** : un séisme peut avoir des répercussions importantes sur les monuments historiques, les ensembles urbains protégés, les musées, les sites archéologiques et les sites renfermant des objets mobiliers. L'impact peut aller de l'endommagement à la destruction partielle ou totale.

Pour en savoir plus : www.risquemajeurs.fr/le-risque-seisme

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pendant la secousse

Si vous êtes à l'intérieur :

Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Eloignez-vous des fenêtres

Si vous êtes à l'extérieur :

Eloignez-vous le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension (des objets pourraient tomber suite aux secousses) Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.

Après la première secousse

En cas de séisme de faible intensité, rentrez chez vous avec précaution et aérez bien votre habitation

En cas de séisme important, évacuez les bâtiments dès l'arrêt des secousses, et éloignez-vous, coupez les réseaux, si possible. Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes

Consignes de sécurité générales

Dans tous les cas, vous devez respectez les consignes suivantes :

Avant l'incident

- S'informer sur le risque, sur les modes d'alerte et des consignes de sécurité.
- Identifier votre installation électrique (disjoncteur) et vos robinets d'arrêt d'eau et de gaz.

Pendant l'incident

- S'informer, selon les cas, de l'évolution du risque à l'aide de la radio, d'internet.
- S'éloigner de la zone dangereuse et se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations, volets...) et éloignez vous des fenêtres.
- Fermer les robinets d'arrivée d'eau, de gaz et couper l'électricité.
- Ne pas téléphoner pour éviter l'encombrement des lignes.
- Ne pas fumer, ne provoquer aucune flamme ou étincelle.
- Ne pas sortir tant que l'alerte n'est pas levée.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils sont entre de bonnes mains.
- Prévoir un équipement minimum : papiers personnels, vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables en cas d'évacuation.

Écoutez et respectez les consignes des autorités

Numéros utiles

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Lyon : 04 72 11 69 11

EDF (service dépannage) : 0810 333 001

GDF (service dépannage) : 0810 433 001

SNCF : 3635 (34 cts/min)



Où s'informer ?

Mairie de Belleville : 04 74 06 11 11

Préfecture du Rhône : 04 72 61 60 60

- Pour tout savoir sur les risques majeurs sur Belleville :

Portail de Prévention des Risques Majeurs : <http://www.prim.net/>

- Fréquences radio à écouter :

France Bleu : 101.8 MHz

Chérie FM : 88 MHz

Radio Calad : 100.9 MHz

Radio Nostalgie : 98.2 MHz

France Inter : 99,8 ou 94,4 MHz

France Info : 103.4



- Informations sur les évènements naturels :

Météo France : <http://www.meteofrance.com> ou 0892 700 633 (34 cts/min)

Service de prévisions des Crues : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>



RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Vous désirez intervenir dans les domaines de la prévention et de la sauvegarde vis-à-vis des risques majeurs menaçant les personnes et les biens, suivant les instructions données par le Maire ou son représentant.

Notre commune est dotée d'une réserve communale pour faire face à des éventuels sinistres qui toucheraient notre collectivité (ex : inondations, accidents, canicule, etc..). Nous souhaitons la renforcer et faisons appel aux volontaires.

Si vous souhaitez vous engager bénévolement au sein de cette Réserve Communale de Sécurité Civile de la commune Belleville, et être solidaire en temps de crise, nous vous invitons à venir vous renseigner sur les démarches à suivre à la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.